



# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DE PASSY

## Règlement



Passy  
Pays du  
Mont-Blanc

# Règlement du concours

*Les concours des maisons fleuries font le bonheur des habitants !*

## Une activité valorisante

Les participants au concours des maisons fleuries voient leur talent reconnu et participe à l'embellissement de la commune. Cette initiative motive les habitants à fleurir leur environnement et donnent une belle image de la commune. Passy participe déjà au concours de ville fleurie et a obtenu la labellisation « *une ville fleurie ou un village fleuri* », deuxième fleur.

## Les règles du concours

**Ce concours est organisé afin de récompenser les initiatives des habitants pour embellir leur lieu de vie et le rendre accueillant. L'aventure vous tente ?** La participation est gratuite et réservée aux habitants de Passy, qu'ils soient propriétaires ou locataires, excepté les professionnels en jardinerie, les membres du conseil et les membres du jury et leur famille.

La participation est possible pour :

- les anciennes fermes,
- les fenêtres, balcons, terrasses
- les commerces, parties communes d'immeuble
- les jardins potagers et/ou fleuris
- les maisons traditionnelles

Les jardiniers sont encouragés dans leur démarche biologique et le respect de l'environnement (récupération de l'eau de pluie, paillage, compostage, arrosage raisonné, bonne association de plantes pour éviter les pesticides, utilisation d'engrais naturels mais aussi esthétique, originalité, propreté...)

## Déroulement du concours

**Tous les habitants de la commune peuvent participer au concours après inscription à l'accueil de la Mairie (1, Place de la Mairie, 74190 Passy) ou en remplissant le formulaire, dès maintenant et jusqu'au vendredi 4 juillet 2025.** Les passerands pourront proposer les maisons, appartements, commerces et autres lieux qu'ils jugeront intéressants (cependant, aucune obligation de participation ne pourra être faite pour les sites signalés).

Un jury sera constitué avec des agents du service espaces verts et des élus de la commune ainsi que des représentants des communes voisines. Le jury se déplacera chez chacun des participants et évaluera sa décoration en fonction des critères déterminés et de la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la créativité... Une cérémonie sera organisée pour la remise des prix.